



PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 JUILLET 2024 À 18 H 00

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 juillet 2024 du conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, tenue au Centre Harpell, situé au 60, rue Saint-Pierre.

Lors de cette séance, sont présents :

Madame le Maire, Me Paola Hawa ;
Messieurs les conseillers Jean-Pierre Cardinal, Yvan Labelle et Denis Gignac ;

Monsieur le conseiller Ryan Young est arrivé à 18 h 02 ;

Messieurs les conseillers Daniel Boyer et Tom Broad sont absents, mais ont tout de même reçu l'avis de convocation le 8 juillet 2024.

Monsieur le directeur général, Martin Bonhomme ;

Madame la greffière, Me Caroline Plourde ;

Monsieur le trésorier, Burak Tuncay, est absent ;

Madame le Maire, Me Paola Hawa, agit comme présidente de la présente séance, *à ce titre, elle demande, pour chacun des points à l'ordre du jour, à un conseiller de proposer et à un autre d'appuyer.*

Me Caroline Plourde, greffière, agit comme secrétaire de la présente séance, *à ce titre, elle fait la lecture du titre et de chaque résolu des points à l'ordre du jour.*

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

07-175-24	Ouverture de la séance
------------------	-------------------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Labelle
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Cardinal

ET RÉSOLU,

D'OUVRIR la séance extraordinaire du 9 juillet 2024. Il est 18 h 01.

Adoptée à l'unanimité.

07-176-24	Ordre du jour
------------------	----------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller
Appuyé par monsieur le conseiller

ET RÉSOLU,

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous.

Adoptée à l'unanimité

1. Ouverture de la séance

- 07-175-24 Ouverture de la séance
07-176-24 Ordre du jour

2. Période de questions allouée aux personnes présentes

3. Services techniques

- 07-177-24 Décompte progressif no 4 – Aménagement d'une piste multifonctionnelle entre les rues Daoust et l'Anse à l'Orme

4. Administration et greffe

- 07-178-24 Entente de développement du lot 3 111 777 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour l'aménagement d'un stationnement temporaire

5. Dépôt de documents

6. Levée de la séance

- 07-179-24 Levée de la séance

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

Il y a 1 personnes présentes.

La période de questions s'est ouverte à 18 h 02. Aucune question n'étant posée, elle s'est fermée à 18 h 02.

3. SERVICES TECHNIQUES

07-177-24	Décompte progressif no 4 – Aménagement d'une piste multifonctionnelle entre les rues Daoust et l'Anse à l'Orme
------------------	---

ATTENDU QUE le 30 août 2021, les Villes de Sainte-Anne-de-Bellevue et de Montréal ont conclu une entente afin de prolonger la piste multifonctionnelle entre la rue Grenier et le Chemin de l'Anse-à-l'Orme ;

ATTENDU la résolution numéro 05-159-22 octroyant le contrat à « Ali Excavation Inc. » pour des travaux d'aménagement d'une piste multifonctionnelle entre la rue Grenier et le Chemin de l'Anse-à-l'Orme ;

ATTENDU QUE les décomptes progressifs numéros 1 à 3, totalisant un montant de 1 220 710,80 \$ (taxes comprises), ont fait l'objet d'une approbation par résolutions du conseil au cours de l'année 2023 ;

ATTENDU la réception du décompte progressif numéro 4 d'un montant de 313 117,24 \$ (taxes comprises), incluant la libération du premier 5% de la réception provisoire des travaux ;

ATTENDU QUE le transport actif est une compétence de l'Agglomération de Montréal ;

ATTENDU QUE les travaux sont à la charge de l'Agglomération de Montréal qui remboursera à la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tous les frais engagés ;

ATTENDU la recommandation du 30 avril 2024 de monsieur Eric Pelletier, ingénieur – directeur du bureau de Boucherville de la firme TETRATECH de procéder au paiement du décompte progressif numéro 4 ;

ATTENDU la recommandation du gérant de projets en génie civil de la Ville d'entériner la recommandation de paiement du décompte progressif numéro 4 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Cardinal

ET RÉSOLU,

D'ENTÉRINER la recommandation du gérant de projet en génie civil de la Ville quant au paiement du décompte progressif no 4 d'un montant de 313 117,24 \$ (taxes comprises) à l'entrepreneur « Ali Excavation inc. » pour les travaux d'aménagement d'une piste multifonctionnelle entre les rues Daoust et l'Anse-à-l'Orme ;

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 4 d'un montant de 313 117,24 \$ (taxes comprises) à la compagnie « Ali Excavation inc. » à même le poste budgétaire 02-452-31-439 du fonds général ; lesdits travaux étant remboursés par l'Agglomération de Montréal à la fin du projet.

Adoptée à l'unanimité.

4. ADMINISTRATION ET GREFFE

07-178-24	Entente de développement du lot 3 111 777 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour l'aménagement d'un stationnement temporaire
------------------	--

ATTENDU QUE la Corporation Macdonald, Dettwiler et associés (MDA) a entamé des démarches auprès de la Ville pour l'agrandissement de ses installations ;

ATTENDU la réception d'une demande de MDA pour la construction et l'occupation d'un stationnement temporaire sur le lot 3 111 777 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal pendant les travaux de construction pour l'agrandissement de ses installations, pour une période de 18 à 24 mois ;

ATTENDU QUE le stationnement temporaire est adjacent à l'Ouest au projet résidentiel TERRA ;

ATTENDU QUE des mesures doivent être prises afin de favoriser la cohabitation entre MDA et le projet résidentiel TERRA ;

5370

ATTENDU qu'une entente de développement a été négociée et conclue entre les parties pour l'aménagement d'un stationnement temporaire sur ledit lot ;

ATTENDU QU' une rencontre avec les divers administrateurs des syndicats des différentes phases du projet résidentiel TERRA s'est tenue le 8 juillet 2024 afin de leur présenter l'aménagement du stationnement temporaire, les mesures de mitigation et les grandes lignes de l'entente de développement pour qu'ils puissent en informer les résidents du projet TERRA ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Labelle
Appuyé par monsieur le conseiller Ryan Young

ET RÉSOLU,

D'APPROUVER l'entente de développement du lot 3 111 777 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour l'aménagement d'un stationnement temporaire datée du 9 juillet 2024, laquelle sera en vigueur pour une période de 18 à 24 mois.

D'AUTORISER madame le Maire et monsieur le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, ladite entente, ainsi que tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

5. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- **Certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire attestant la réception de l'avis requis par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* par tous les membres du conseil, dont l'original est joint en Annexe « A » ;**

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

07-179-24	Levée de la séance
-----------	--------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac
Appuyé par monsieur le conseiller Ryan Young

ET RÉSOLU,

DE LEVER la présente séance extraordinaire. Il est 18 h 04.

Adoptée à l'unanimité.

Me Paola Hawa
Maire

Me Caroline Plourde
Greffière

L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier physique numéro 0220-320-295313 et dans le dossier numérique numéro 0220-320-295312 (SyGED).

5371

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, le procès-verbal du 9 juillet 2024 a été présenté au maire dans les 96 heures, soit le 10 juillet 2024.

Me Paola Hawa, Maire

Me Caroline Plourde, greffière

Sous réserve d'adoption